



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le Conseil municipal a adopté le

**RÈGLEMENT 313-2018, relatif aux conditions d'utilisation des stationnements publics par les résidents et entrepreneurs au centre-ville.**

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que ledit règlement 313-2018 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 313-2018 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,  
ce 16 mai 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,

  
Jean Paradis, avocat